

Motion du 4 mars 2020 de Mmes et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Héléne Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour des réductions de tarif également pour les personnes pauvres ou précaires».

PROJET DE MOTION

(renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal, lors de la séance du 7 octobre 2020)

Considérant:

- qu’être à l’Hospice général ne donne droit à aucune réduction pour les activités sociales, sportives ou culturelles;
- que l’accès à ces activités est nécessaire pour maintenir une vie sociale digne et sortir de la précarité;
- que les tarifs sont souvent dissuasifs pour les personnes ne touchant qu’un minimum vital;
- que la commune prévoit déjà des réductions pour les étudiant-e-s, les personnes à l’AI et les retraité-e-s à l’AVS, mais rien de spécifique pour les personnes pauvres ou précaires;
- que s’il existe le Chéquier Culture, il est explicitement réservé aux personnes inscrites au chômage ou à l’AI, il a une portée limitée (6 réductions de 10 francs pour l’année sur Genève) et les personnes pouvant en bénéficier ne sont pas informées de cette possibilité;
- que la CarteCulture, destinée aux budgets serrés, est utilisable dans de nombreux cantons,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, dans le cadre des activités proposées par la commune, non seulement les réductions habituelles (étudiant-e-s/AVS/AI), mais également des réductions pour les personnes pauvres ou précaires, notamment celles inscrites à l’Hospice ou au chômage;
- que la Ville de Genève s’associe à cette fin à la CarteCulture ou à un équivalent pour les activités qu’elle organise;
- que ces réductions puissent ainsi se faire sur la présentation d’une telle carte ou d’une attestation;
- qu’une meilleure information à la population soit faite par rapport aux possibilités de réductions pour les activités sociales, sportives ou culturelles.